

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 28 Pouvoirs : 7 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 229/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 23 juin à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 15 juin 2017</p> <p>Présents : Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Mrs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Orlando DOMINGUES, Patrice GAILLARD, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Jean-Yves MACHARD, Hugues PERROT, Serge ROUX</p> <p>Pouvoirs : Mme Christine VIONNET donne son pouvoir à Hugues PERROT, M. Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Bruno PENASA donne son pouvoir à Orlando DOMINGUES, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD.</p> <p>Absents excusés : Mme Estelita LACHENAL, Mrs Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFAVERGES.</p> <p>Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance</p>

Objet : Prélèvement automatique - Extension aux différentes recettes de la communauté de communes Usse et Rhône

Le conseil par délibération N°175/2017 en date du 11/04/2017 a approuvé le principe de mise en œuvre du prélèvement automatique pour les locataires volontaires (professionnels de santé) de la maison de vie.

Il paraît utile de proposer cette option automatique à tous les usagers redevables d'une somme à la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise en place du prélèvement automatique pour toutes les recettes de la Communauté de Communes et ce quel que soit le budget concerné.
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Paul RANNARD
Le Président



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le président
Paul RANNARD

